



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 10 mars 2025

Présidence : M. Béat Grand, Président

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 20/2024 de la Municipalité du 24 novembre 2024 relatif l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 199'100.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

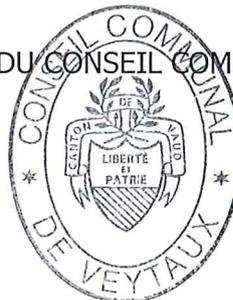
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés au réaménagement de la place de jeux du They ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 199'100.00 au maximum ;
3. de financer cette dépense de CHF 199'100.00 par un emprunt bancaire de CHF 194'100.00 et par une donation privée de CHF 5'000.00 ;
4. De prendre acte que cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans, conformément aux nouvelles normes MCH2.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 10 mars 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

B. Grand



Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida